

Risques infectieux liés aux travaux hospitaliers

Construction du bâtiment administratif

17 octobre 2019





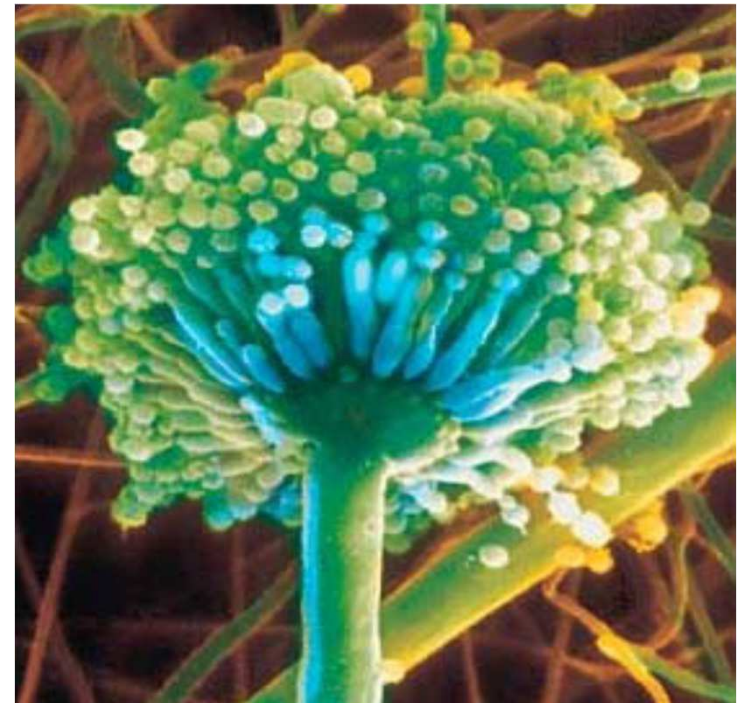
Travaux en milieu hospitalier

- L'ennemi public n°1 : la poussière et l'air contenant des spores de champignons filamenteux du genre *Aspergillus*

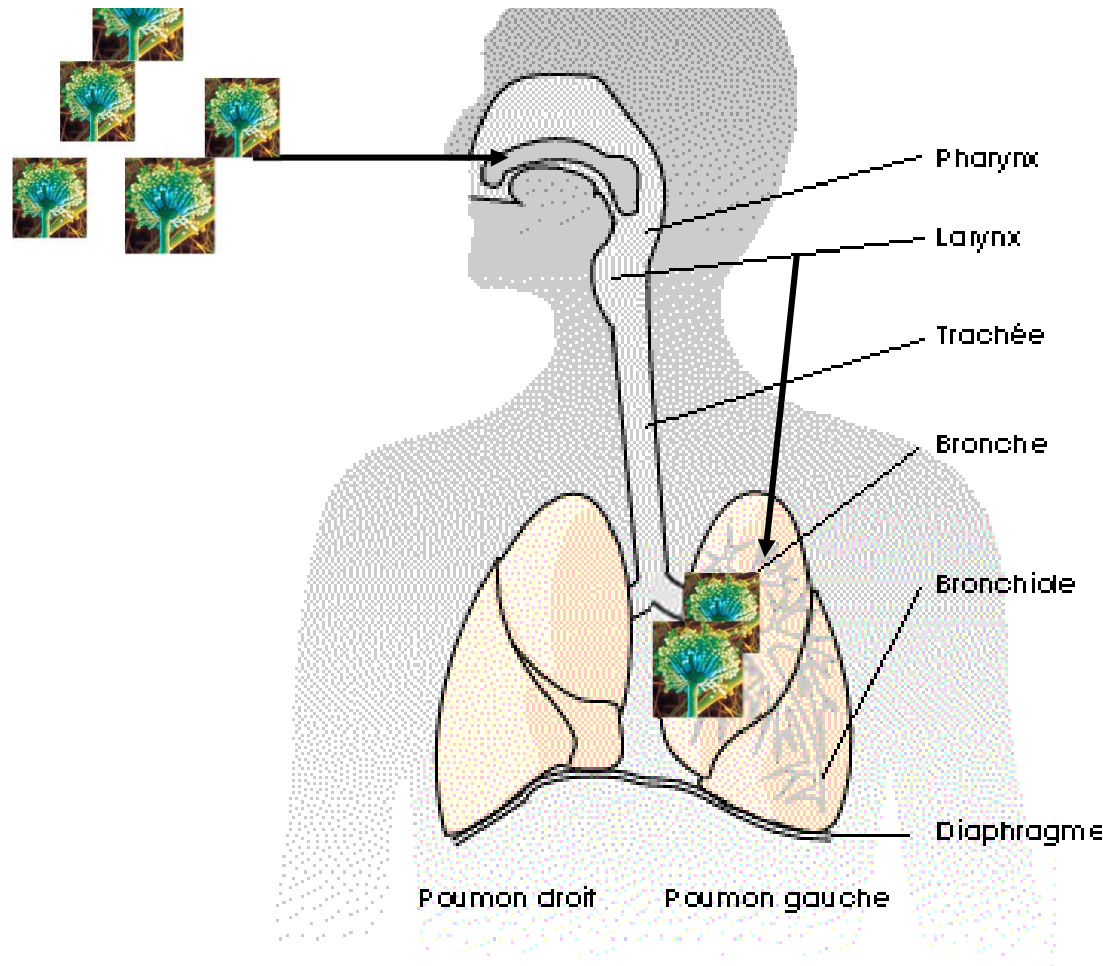


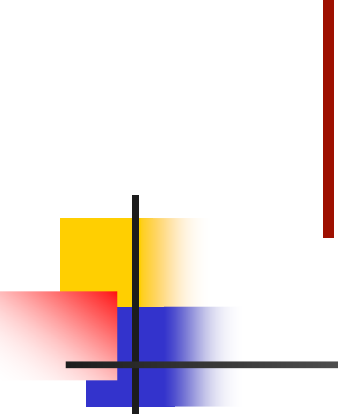
Travaux et contamination de l'environnement

- Travaux responsables de la mise en suspension, dans l'air, de nombreuses spores de champignons filamenteux (*Aspergillus fumigatus*), hôtes habituels de la terre, des débris végétaux en décomposition



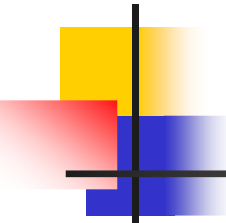
Si un patient immuno déprimé inhale des spores en grande quantité, ces spores vont se développer dans le poumon et entraîner une infection grave: l'aspergillose invasive





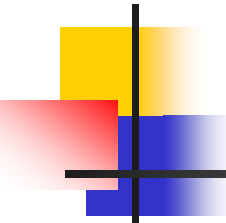
Les personnes à risque : certains patients hospitalisés ou venant en consultations

- Essentiellement les patients immuno déprimés : maladies du sang (hémopathies) greffés, cancers et chimiothérapie, SIDA, cortisone sur une période prolongée et à forte dose
- La maladie ne se transmet pas de personne à personne



A savoir

- Chaque aspergillose invasive diagnostiquée au CHU fait l'objet d'un signalement aux autorités de tutelle (ARS) avec enquête pour trouver l'origine de la contamination



Phases de travaux à risque

- Terrassement, circulation des camions et engins de chantier
- Travaux de liaison avec bâtiments existants

Travaux classés de A à D en fonction du niveau de poussière produite (de – à +)

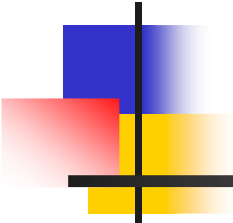
Travaux majeurs de démolition, rénovation, construction / Travaux externes majeurs avec importante production de poussières

Liste non exhaustive

Type D



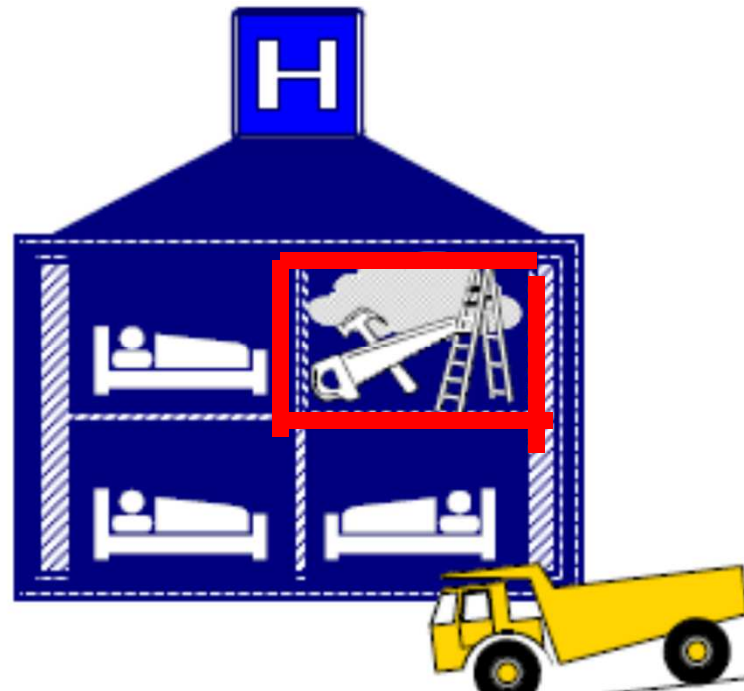
- Démolition ou réfection de tout un système de câblage,
- nouvelle construction faisant intervenir plusieurs corps de métiers,
- travaux de plomberie avec coupure d'eau > 2 pièces et > 1 heure,
- excavations majeures.

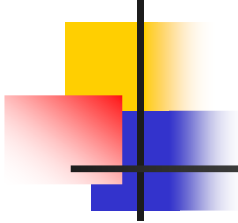


Les mesures de protection

Les mesures de protection

Règle n°1: protéger les patients à risque de l'empoussièrément= confiner les zones de chantier





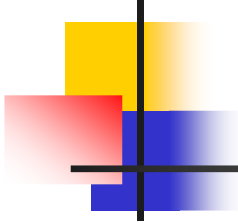
Des mesures internes au CHU

- Fermeture des fenêtres donnant sur zone de terrassement en journée
- Vérification de l'étanchéité des fenêtres et caissons volets des secteurs à risque, portes d'entrée des services à risques fermées en permanence
- Protection des prises d'air

Mesures pour les entreprises

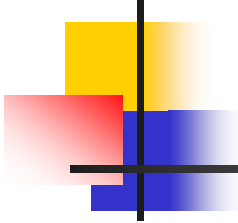
- Terrassement en saison humide et/ou arrosage régulier du chantier, bâchage des camions évacuant les gravats, nettoyage des roues et des voies de circulation utilisés par le chantier
- Établir et afficher un plan de circulation des matériaux, camions et engins de chantier
- Travaux de liaison à l'intérieur des bâtiments existants: attention aux circuits patients/entreprises qui se croisent (travaux en horaires décalés, circuits spécifiques entreprises à respecter)





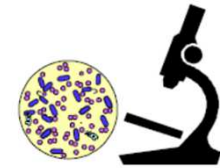
Les mesures de protection

- Règle n°2 : sensibiliser au risque le personnel soignant, les patients à risque, le personnel des entreprises

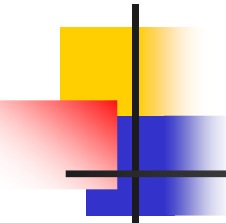


Les mesures de protection

Règle n°3 : surveiller la qualité microbiologique de l'air (aérobiocontamination) et évaluation des mesures de confinement

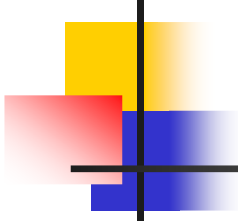


- Mesures périodiques (hebdomadaire) de l'aérobiocontamination dans les unités à risques et les circulations de tous les bâtiments
- Évaluation du respect des mesures de confinement par coordinateur travaux et responsables entreprises



Conclusion

- La prévention de l'aspergillose invasive nosocomiale repose sur un travail multidisciplinaire impliquant la Direction des travaux, les entreprises, les soignants, le service d'hygiène et le laboratoire



Bibliographie

- APHP : aspergillose invasive nosocomiale de travaux hospitaliers, 1998
- CCLIN sud est : conduite à tenir en cas de travaux, 2004
- CCLIN sud ouest : grille d'évaluation et mesure de prévention du risque en fonction de la nature des travaux
- SF2h : risque infectieux fongique et travaux hospitaliers , 2011